

TOURNOI DE LA VILLE DE SAINT JEAN D'ANGELY

REGLEMENT

DIMANCHE 2 AVRIL 2023

Chaque club (enseignants et dirigeants) sera responsable des judokas qu'il engage.

BENJAMIN(E)S : **Né(e)s en 2011- 2012** **Pesée : 8 h 30 - 9 h 15**
Application du règlement animations. Catégorie de poids selon morphologie
Expression de combat en poule de 4 ou 5. Durée du combat : 2 minutes ou 20 points
Règlement et arbitrage animation fédérale.

POUSSIN(E)S: **Né(e)s en 2013- 2014** **Pesée : 9 h 45 - 10 h 30**
Application du règlement animations. Catégorie de poids selon morphologie
Expression d'efficacité en randoris éducatifs en poule de 4.
Durée du randori : 1 minute 30 ou 20 points Règlement et arbitrage animation
fédérale.

MINIMES : **Né(e)s en 2009- 2010** **Pesée : 13h – 13h 30**
Expression de combat en poule ou en tableau. Catégorie de poids selon morphologie
Durée du combat : 3 minutes. Règlement et arbitrage fédéral.

CADET(ETTE)S : **Né(e)s en 2006 - 2007 - 2008** **Pesée : 14h – 14 h30**
Expression de combat en poule ou en tableau. Catégorie de poids selon morphologie
Durée du combat : 3 minutes. Règlement et arbitrage fédéral

JUNIORS/SENIORS (-30 ANS) : **Né(e)s en 2005 à 1992** **Pesée : 15h – 15h30**
Expression de combat en poule ou en tableau. Catégorie de poids selon morphologie
Durée du combat : 3 minutes. Règlement et arbitrage fédéral.

VETERANS : **Né(e)s en 1992 et avant** **Pesée 15h – 15h30**
Expression de combat en poule ou en tableau. Catégorie de poids selon morphologie
Durée du combat : 3 minutes. Règlement et arbitrage fédéral

Tous les combattants et combattantes seront récompensés.

Le Club organisateur sera seul juge pour les éventuels litiges qui interviendraient au cours de la manifestation.

Chaque club sera responsable des judokas qu'il engage : Licence, Certificat Médical, Propreté, Correction.

Aucun surclassement d'année, de catégorie, de poids ne sera accepté. Les responsables de clubs (président, enseignants ou représentants) en seront tenus pour responsables en cas de fraude ou d'accident.).

Un responsable de club ou un représentant désigné devra, comme pour les compétitions officielles, être présent pendant toute la durée du tournoi.

Tous les clubs participants seront tenus de se conformer au présent règlement.

